



# **ÉCRIVONS ANGERS**



#### Ville d'Angers

Boulevard de la Résistance et de la Déportation 49020 Angers



**Cas d'étude** de l'édition rétrospective du Baromètre de la démocratie locale numérique - 2016-2019





www.ecrivons.angers.fr

# PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

TYPE DE COLLECTIVITÉ	Commune
NOMBRE D'HABITANTS	155 000 habitants
DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE PARTICIPATION	https://ecrivons.angers.fr en ligne depuis janvier 2018 et développé par Open Source Politics
ÉQUIPE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION	Mission participation citoyenne (5 ETP) Mission citoyenneté (3 ETP)
BUDGET	50 000 € pour la mission 20 000 € annuels pour le dispositif numérique
CHIFFRES À RETENIR	Passage de 3 000 à 10 000 comptes sur la plate- forme entre 2018 et 2019
	Budget participatif 2019 : dotation d'un million d'€, 314 propositions de projets dont 48 soumis au vote, 9 498 votants (3 590 via la plateforme) et 12 projets lauréats.
VIDÉO EXPLICATIVE DU DISPOSITIF NUMÉRIQUE	https://www.youtube.com/watch?v=3GzC8SOZOik





## LA PARTICIPATION À ANGERS

Les **engagements en matière de participation** ont été formalisés de deux manières.

La première est organisationnelle. Au cours de l'année 2015, les équipes de la commune ont passé en revue l'ensemble des politiques publiques de la collectivité et ont sélectionné différents grands chantiers pour le mandat. L'un d'eux concerne la **participation des angevins aux politiques publiques**. Un **comité de pilotage** a été mis en place avec le maire et le Directeur Général des services. Il s'agissait non seulement de faire participer les citoyens aux politiques publiques, mais aussi de faire connaître les différentes initiatives de participation et d'engagement, à travers le lancement de la journée citoyenne.

Ensuite, le Conseil municipal de la ville d'Angers a voté le 18 juillet 2016, à l'unanimité des voix exprimées, la « charte de la démocratie locale », qui engage la commune à « développer sa pratique de participation des citoyens à l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques publiques »<sup>1</sup>. Parmi ces engagements, on trouve :

- Engagement 7 : La ville s'engage à diversifier et expérimenter des formes nouvelles de participation proposées aux Angevins.
- Engagement 9 : La ville s'engage à former ses élus, ses techniciens et ses partenaires à la participation et à se doter d'outils pour faire vivre les engagements de cette charte.

Pour la mise en œuvre de ces engagements, les équipes de la ville ont préparé une rétrospective de la participation à Angers et ont remarqué qu'il existait déjà une culture de la participation au sein de la ville et au sein de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole. Consciente de cette histoire de la participation dans la collectivité, l'équipe en charge de ces questions a effectué un recensement au cours de l'année 2018 de l'ensemble des initiatives à l'échelle de tous les services, afin de les classer, de leur donner du sens et d'aboutir à plus de lisibilité pour le citoyen. Ce classement a dégagé de manière non exhaustive une vingtaine de dispositifs qui ont été ordonnés autour de trois axes<sup>2</sup>:

■ Droits et devoirs du citoyen : cela signifie qu'on reconnait politiquement le citoyen et des principes de réciprocité ;

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> [Retour d'expérience] Le budget participatif à Angers, site de Décider Ensemble, sur <u>https://www.decide-rensemble.com/articles/46050-retour-d-experience-le-budget-participatif-a-angers</u> consulté le 22 janvier 2020.



Angers 2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Michelle Moreau, 1ère adjointe, adjointe à la Vie des Quartiers, à la Vie Associative et à la Citoyenneté, *Procès-Verbal du conseil municipal d'Angers du 18 juillet 2016*, sur <a href="http://www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx-listconseil/pv\_cm\_18.07.2016.pdf">http://www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx-listconseil/pv\_cm\_18.07.2016.pdf</a> consulté le 22 février 2020



- Un citoyen acteur dans l'espace politique : on reconnaît au citoyen une expertise d'usage qui peut dialoguer avec l'expertise technique, il est donc inclus dans le processus de décision politique ;
- Des nouveaux modes de gouvernance : utiliser le numérique pour mettre en relation l'offre et la demande d'engagement et favoriser la collaboration.

### **ORGANISATION**

# PRÉSENTATION DES ÉQUIPES EN CHARGE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Sur les questions de participation, la place du maire est très valorisée puisqu'il s'agit d'un engagement d'abord politique. « L'organisation est très tributaire de la place qu'accorde le maire à la participation dans l'exercice de son mandat ». Les équipes de la collectivité ont donc pour mission de mettre en œuvre ces engagements du mandat qui sont partagés collectivement par les élus et d'être force de proposition pour enrichir la participation citoyenne.

L'organisation de la collectivité est régie selon un projet managérial porté par le Directeur général des services, fondé sur la co-construction, la codécision et la collaboration. Ce projet managérial et cet engagement du mandat permettaient de créer des conditions favorables au développement de la participation. Concrètement, cela s'est traduit au travers de grandes opérations comme la construction d'un parcours citoyen, le budget participatif, l'animation d'une réserve citoyenne et le développement de la journée citoyenne.

Pour répondre à ces ambitions en matière de participation, une équipe **a été** créée, comportant :

- Le Directeur général adjoint chargé de la proximité, de la solidarité et du renouvellement urbain qui consacre une partie de son temps de travail à la participation;
- Une mission participation citoyenne de 5 agents municipaux ;
- Une mission de 3 agents consacrés à la journée citoyenne de la ville ;
- Un chargé de mission qui consacre un tiers de son temps à la participation citoyenne.

Bien que le poste du directeur général adjoint soit mutualisé avec la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, les questions de participation sont cir-

1111111





conscrites à la commune. Cependant, le maire-président d'Angers soutient les autres démarches participatives dans la communauté urbaine.

#### LE BUDGET

L'équipe consacrée à la participation citoyenne est munie d'un budget pour organiser ses démarches propres, qui s'élève à 50 000€ sans les ressources humaines (ces dernières correspondent à 200 000 € environ). Quant à la plateforme numérique (développement, maintenance), la collectivité dépense environ 20 000 € par an.

Cependant le budget de la commune en matière de participation est difficile à évaluer, car la participation « c'est comme le sel dans la soupe, il y en a partout ». Autrement dit, lorsqu'un projet d'aménagement inclut par exemple une démarche participative, les directions porteuses du projet sont alors en charge de financer leurs dispositifs, la mission Participation citoyenne venant en appui de la démarche, apportant son expertise.

### LES COMPÉTENCES

Les équipes travaillent en missions et non en services. Elles appliquent une **méthodologie particulière : elles fonctionnent en mode projet**, accompagnant les différentes directions pour apporter leur ingénierie de la participation et soutenir les démarches, comme des « prestataires internes ». Ces missions sont décrites par les agents comme des « bulles » qui gravitent autour des services techniques et dont la mission principale est de « développer une forme de culture de la participation en interne ».

Les agents des missions – et toute la direction – sont aussi en charge de la gestion de la plateforme numérique.

#### LE PRESTATAIRE

Les équipes de la collectivité ont choisi le **prestataire Open Source Politics qui commercialise le logiciel libre Decidim**. Le choix s'est fait au travers d'un marché public. Un important benchmark a été effectué pour établir un cahier des charges. Le choix de Decidim s'est fait pour avoir une plateforme très facile d'utilisation, favorisant l'interaction entre et avec les citoyens, et permettant que les citoyens soient









force de proposition. L'outil devait être souple, évolutif et offrir la possibilité de customiser les interfaces « utilisateur ».

L'approche de Decidim à travers son contrat social a aussi séduit les équipes de la collectivité. Elles apprécient la possibilité de co-construire et co-développer, de faire partie d'un commun, ainsi que la proximité qui existe avec les autres collectivités utilisant le logiciel.

La plateforme a été lancée en moins d'un mois. Durant cette courte période, elle a été très légèrement testée fin 2017.

# LA DÉMARCHE NUMÉRIQUE

### PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME

La plateforme numérique multifonction (www.ecrivons.angers.fr) a été lancée en **janvier 2018**. Elle peut être utilisée pour tous les projets de participation de la commune. Chaque projet dispose d'une page dédiée à sa présentation, aux démarches de participation existantes, ainsi que d'un calendrier détaillé en étapes de réalisation. Le budget participatif dispose lui aussi d'une page dédiée.

Différents onglets permettent de naviguer entre les différentes fonctionnalités et modes de contribution (consultation, boîte à idées, etc.). Le citoyen peut **faire** des propositions, soutenir une proposition en votant ou ajouter un commentaire qualifié (favorable, neutre ou défavorable) à l'une de ces propositions, et voter. Le budget participatif fait appel à deux de ces fonctionnalités : le dépôt d'une idée, ici un projet, qui doit être éligible selon les critères établis par la collectivité, puis le vote dans une période donnée. Une inscription avec une adresse mail est demandée, mais il est possible de rester anonyme en choisissant un pseudonyme.

Il est aussi possible d'envoyer un message via la plateforme, ce qui est utilisé par les équipes de la collectivité pour entrer en contact avec des citoyens. D'autre part, l'agent de la Mission participation citoyenne qui est en charge d'animer et modérer l'outil numérique peut procéder, si nécessaire, à une modération a posteriori. Mais ce n'est encore jamais arrivé depuis la mise en ligne de la plateforme.

Angers







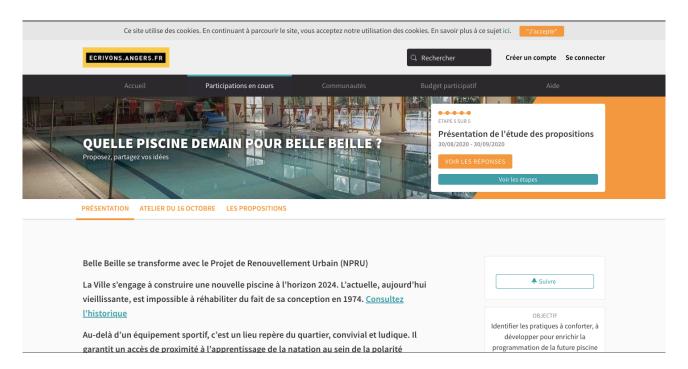
#### **MOBILISER LES CITOYENS**

La communication de la collectivité s'est faite tout au long du projet. En janvier 2018, le maire d'Angers annonçait dans ses vœux l'ouverture de la plateforme numérique de participation au service d'une nouvelle offre de participation citoyenne en plein développement. La formule employée, « Écrivons ensemble notre avenir », correspond aux engagements du mandat et aux outils mis en place pour y répondre, dont le dispositif numérique fait partie.

L'annonce du budget participatif d'un million d'euros a permis d'amplifier l'audience de la plateforme numérique. Une communication tout au long de l'année 2018 a été déployée pour chacune des étapes du budget participatif avec notamment un séquençage de l'état d'avancement des projets à chaque conseil municipal.

Enfin, l'audience a aussi été amplifiée avec le **développement de la journée citoyenne, un événement phare** de la participation citoyenne à Angers (3500 participants en 2018 et près de 4000 en 2019).

Le dispositif numérique est toujours **hybridé avec d'autres outils en présentiel** comme les ateliers participatifs et les réunions publiques.



<u>Figure 1.</u> Interface d'une démarche de participation sur le site ecrivons.angers.fr concernant la construction d'une nouvelle piscine pour le quartier Belle Beille. La page permet de consulter les propositions des citoyens, de les soutenir ainsi que de les commenter. Source : <u>ecrivons.angers.fr</u> consulté le 16 septembre 2020





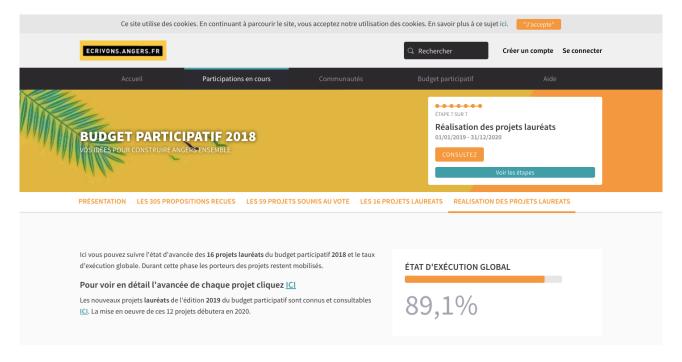


### RESTITUER LES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Les équipes de la collectivité s'engagent à restituer une synthèse pour chaque concertation. Les données sont traitées par les équipes de la collectivité. Ensuite, différentes restitutions se font en fonction des publics :

- Pour tous les citoyens au travers des synthèses mises en ligne sur la plateforme.
- Pour les acteurs qui ont participé, les angevins. Cependant il arrive que les équipes qui se saisissent du matériau récolté pour l'intégrer dans la conduite de projet oublient par la suite de restituer l'apport des participants qui ont enrichi le projet. Un agent soutient qu'il reste « des progrès à faire pour reboucler au mieux entre l'expertise d'usage et comment la maîtrise d'ouvrage a pris en compte cette expertise d'usage » ;
- Pour les élus. Une restitution est toujours effectuée auprès des élus. Ceux-ci sont intégrés au comité de pilotage, où ils cadrent dès le début, avec les équipes de la collectivité, l'intensité de la participation souhaitée. Ensuite, en fin de projet ou lors de chacun des livrables, le comité fait état des éléments qui ressortent de la participation.

Enfin, pour le Budget participatif, la liste des lauréats et l'avancement des projets citoyens sont disponibles sur la plateforme numérique.



<u>Figure 2.</u> Page sur l'état d'avancement des projets lauréats du budget participatif de 2018, qui permet de consulter les projets lauréats, ainsi que les détails de leur réalisation ou de leur avancement, représenté en pourcentages. Source : <u>ecrivons.angers.fr</u> consulté le 16 septembre 2020

**Angers** 

7





# LE NUMÉRIQUE : UN PHÉNOMÈNE D'AMPLIFI-CATION

Pour les projets les plus importants, une démarche évaluative spécifique est mise en place avec un comité de direction collaboratif pour réfléchir aux réussites et freins de la démarche et définir des améliorations stratégiques à effectuer.

En dehors de ces projets, les équipes de la collectivité n'ont jusqu'à présent effectué aucune évaluation au sens professionnel. Toutefois, un agent remarque que l'outil numérique a permis d'amplifier les démarches de participation et la culture qui existait déjà à Angers. De plus, il a permis de traduire les nouvelles formes d'engagement du citoyen, qui peut aujourd'hui intervenir où qu'il soit et à l'heure qu'il le souhaite.



Angers



### **SOURCES**

- Entretiens du baromètre de la démocratie locale numérique, édition 2019
- Baromètre de la démocratie locale numérique, éditions 2016, 2017 et 2018
- Enquête autour de la question de l'évaluation des dispositifs de participation au sein des collectivités territoriales, Décider ensemble et D21
- [Retour d'expérience] Le budget participatif à Angers, site de Décider Enhttps://www.deciderensemble.com/articles/46050-retour-d-expe-<u>rience-le-budget-participatif-a-angers</u> consulté le 22 janvier 2020
- Procès-Verbal du conseil municipal d'Angers du 18 juillet 2016, sur <a href="http://">http://</a> www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx\_listconseil/pv\_cm\_18.07.2016.pdf consulté le 22 février 2020
- Site de la ville d'Angers, <u>www.angers.fr</u>
- Plateforme multifonction de la ville d'Angers, <u>https://ecrivons.angers.fr</u>
- Site angersvillactu.fr, « 12 projets retenus pour l'édition 2019 du budget participatif», consulté sur <a href="https://www.angers.villactu.fr/12-projets-retenus-pour-le-">https://www.angers.villactu.fr/12-projets-retenus-pour-le-</a> dition-2019-du-budget-participatif/

